

UN ETAT FORTEMENT DECENTRALISE ET  
DECONCENTRE SUR UN TERRITOIRE ORGANISE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

*PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA*

L'administration du territoire et les relations avec les usagers illustrent mieux qu'ailleurs le conservatisme dont l'Etat malien a fait preuve depuis son indépendance par rapport aux legs de la colonisation. Dans ce domaine, les différents régimes qui se sont succédé ont été constants dans la reconduction du système colonial, acceptant peu d'évolutions significatives jusque là. Le cercle, la région et même la commune sont des inventions du colon. Les autorités qui les régissent également. Or l'administration coloniale se caractérisait essentiellement par l'ordre et l'autorité. Le citoyen était réduit à sa plus simple expression et n'avait généralement pas voix au chapitre face au « commandant » ou encore le « gouverneur » ou le « chef ».

Cinquante ans après les indépendances et bien que nous ayons franchi une étape majeure avec les réformes de 1993, le rapport du malien à l'administration est encore emprunt de crainte, de soumission, de brimades d'une part et d'indifférence d'autre part. Ce climat n'est pas facteur de progrès car il ne permet pas à l'individu de donner la pleine mesure de ses talents car il n'est pas associé et est peu écouté, incompris et finalement marginalisé. Cette situation ne peut soutenir l'éclosion et l'épanouissement des énergies communautaires et collectives indispensables à l'avènement d'une société civile locale, d'une économie locale et donc d'une vie locale faite de collaboration entre les forces vives vers un avenir commun. Si on ajoute à cela que les ressorts territoriaux ne correspondent pas généralement à une aire culturelle homogène, reconnue, acceptée voir revendiquée, que les communes n'ont que peu de moyens pour faire face à leurs responsabilités, que les agents publics imposent aux citoyens un rapport dominant dominé en leur faveur, on conclurait que notre organisation et notre gestion territoriale constituent des obstacles importants à l'essor de nos localités. Nous devons oser sortir de cette situation et engager ce qui apparaîtra comme la première véritable réforme territoriale de notre pays. En tout cas celle qui consacrerait une véritable indépendance de notre pays en la matière et lui donnera l'occasion de disposer d'un territoire organisé et géré conformément à nos intérêts et à nos pratiques.

Nous proposons une organisation territoriale simple, en adéquation avec nos moyens et tournée entièrement vers le citoyen. Elle ouvrira des perspectives significatives en matière de disponibilité d'infrastructures, d'accès aux services de base pour les maliens au plus près de leurs lieux de vie. Elle engagera une ouverture vers nos voisins qui ne sont souvent étrangers que de non. Elle consacrerait les collectivités territoriales comme des outils majeurs de libération des énergies, d'encadrement des populations et de services à leur disposition pour réaliser l'essentiel de leur dessein individuel et collectif. Elle se traduira par une forte déconcentration de l'administration, une reconfiguration des services étatiques vers le service aux collectivités et aux citoyens et un transfert significatif des missions, ressources, agents aux collectivités locales mieux à même et plus appropriées pour exercer certaines attributions.

Le Malien de demain doit trouver en sa collectivité locale l'essentiel des réponses à ses préoccupations. Cela sera un puissant moyen d'ancrage démocratique et citoyen, vu la proximité qu'il aura avec le décideur et donc la possibilité qu'il aura de l'accompagner ou de le sanctionner. Cela sera aussi un puissant moyen de fixation des populations qui auront à leur porte une bonne partie des réponses à leurs préoccupations. Cela sera enfin un facteur de progrès socio économique pour le pays qui verrait fleurir dans ses villes et campagnes des opportunités plus grandes de croissance, de création de richesses et de progrès socio économiques d'autant plus robustes qu'elles seront nombreuses et mues par un nombre plus important de citoyens.

Du bas, c'est-à-dire de là où c'est durable, le Mali pourra ainsi avancer inéluctablement vers le développement, poussé par ses fils qui seront encadrés et soutenus par un Etat enfin fidèle à sa vocation : géniteur de la nation, facteur d'intégration et catalyseur d'expansion !

# I UN TERRITOIRE REORGANISE, FAMILIER ET PROPICE AU PROGRES

## 11 SIMPLIFIER LE DECOUPAGE

- Augmenter le nombre de régions (autour d'une trentaine) et supprimer les cercles pour réduire à deux le nombre d'échelons administratifs ( niveau communal et niveau régional en ce qui concerne les collectivités, niveau d'arrondissement et niveau régional en ce qui concerne l'administration) avec une meilleure répartition des pouvoirs et des ressources humaines suffisantes pour assurer un maillage plus effectif du territoire et une plus grande simplicité dans le fonctionnement de l'administration ;
- Le personnel de commandement actuel sera reparti entre les régions d'une part et les arrondissements d'autre part pour accompagner, conseiller et encadrer les collectivités territoriales ;
- Revoir la dénomination des régions qui ne doivent pas porter le nom d'une ville ou d'un cercle au risque de créer des tensions entre les villes et les cercles, le nom de la région doit être familier pour l'essentiel des habitants (exemple du Mandé ou du Wassoulo) et porter sur un espace homogène ; dans cette perspective il faut associer les hommes de culture et les traditionalistes en plus des autorités traditionnelles et des organisations de la société dans cette réforme ;
- Transférer progressivement aux collectivités territoriales l'essentiel des services publics orientés vers l'exécution des missions qui leur sont allouées avec les crédits correspondants et maintenir dans le giron de l'Etat les fonctions et services régaliens ainsi que la tutelle des communes et régions ;
- Rendre cohérents les découpages sectoriels pour assurer un encadrement simple et efficace des populations par les structures de l'Etat : la région administrative correspondra à la région militaire qui sera la même que la région sanitaire ou encore la région scolaire ;
- Renforcer les collectivités territoriales par la mise en place effective des cadres organiques destinés à rendre disponibles les ressources humaines nécessaires à la fonctionnalisation de chaque commune et de chaque région, cela avec l'aide des agents publics qui seront mis à leur disposition dans le cadre du transfert des services publics ;
- Dans les villes certaines fonctions régaliennes pourront être exercées par les collectivités comme la sécurité avec l'expérimentation de la police municipale en charge de la prévention, de l'intermédiation, de la répression de certains délits en accompagnement de la police nationale ;
- Conduire cette réforme sur quinze ans environ en trois phases de cinq ans chacune : rendre effectif le découpage et transférer les services relatifs aux missions déjà dévolues, transférer tous les services sectoriels et les moyens appropriés, finaliser les transferts et le dispositif administratif associé.

## **12 PLANIFIER L'ORGANISATION TERRITORIALE ET ERIGER DES VILLES MOYENNES**

- L'Etat définira l'aménagement du territoire national en identifiant ses priorités, en précisant les règles d'urbanisme et d'occupation des sols, en codifiant les modalités pratiques de gestion foncière et d'utilisation du patrimoine naturel à travers un schéma directeur d'aménagement du territoire et d'urbanisation orientant sur dix ans les grandes règles en la matière ; les régions suivront en étant scrupuleusement dans le cadre fixé par l'Etat et les communes feront de même en se situant dans le sillage absolu des régions ;
- Les outils de planification, d'urbanisation et de développement économique et social seront sacralisés et tous les actes publics s'y référeront avec une sanction impitoyable des dérogations et autres infractions ; les plans de développement doivent être conçus de manière cohérente avec les schémas et les budgets doivent respecter les plans, la tutelle doit accompagner les collectivités, les conseiller dans ce sens et se montrer vigilante dans le respect de ces dispositions ;
- Limiter l'émiettement des villages, encourager les regroupements de populations et tendre vers l'érection de villages importants voir de petites villes (au moins 5000 habitants) assez bien équipées pour promouvoir la diversification des activités et diminuer la vulnérabilité des populations ;
- Soutiens à l'érection de villes moyennes (entre 20 et 200 000 habitants) pour obtenir une soixantaine d'agglomérations de ce type, bien équipées et dotées d'infrastructures adéquates à la vie urbaine (services de bases, routes bitumées, unités agro industrielles, établissement d'enseignement technique et professionnel) ;
- Soutiens à l'érection de grandes villes (une dizaine de villes de plus de 200 000 habitants) disposant des mêmes commodités que Bamako (ouvrages aéroportuaires, gares routières internationales, carrefours de développement, établissements d'enseignement supérieur spécialisé, zones industrielles, marchés, énergies et TIC, tous les niveaux d'administration...) ;
- Mise en œuvre de la stratégie de développement des villes maliennes (SDVM) pour tendre vers ces objectifs et drainer les financements appropriés (150 milliards de FCFA par an sur quinze ans), optimisation des différents programmes et projets actuels pour les rendre cohérents vers l'atteinte des buts fixés.

### **13 LA FRONTIERE COMME OUTIL D'INTEGRATION ET NON COMME FACTEUR DE BLOCAGE**

- Tendre vers l'union des peuples au delà des frontières pour faire des frontières des points de suture au lieu des points de séparation, faire en sorte que les limites artificielles ainsi fixées par le colonisateur soient dépassées pour créer les synergies nécessaires entre les communautés homogènes de part et d'autre de la barrière frontalière ;
- Soutenir le Programme économique régional de l'UEMOA et obtenir d'ici deux ans les postes frontaliers juxtaposés à l'ensemble des frontières du pays pour améliorer le passage des citoyens, gagner du temps, être plus efficace, accroître la transparence et lutter contre la corruption tout en créant les conditions de collaboration entre les administrations des deux pays ;
- Multiplier les expériences de collaboration avec les voisins dans la réalisation d'infrastructures frontalières (exemple avec le Burkina FASO avec le centre de santé commun aux collectivités de Mafouné dans le cercle de Tominian et de Djibasso au Burkina dans la province de Kossi) ;
- Mettre les populations frontalières dans un cadre de sécurité absolue avec les patrouilles mixtes, la systématisation du droit de poursuite, les patrouilles parallèles et les patrouilles parallèles inversées (les forces d'un pays sillonnant le territoire du voisin et vice versa), la lutte déterminée contre les fraudeurs et autres contrebandiers ;
- Accroître les occasions de commerce, de collaboration économique, au sein d'entreprises, de coopératives communes de production entre les populations, les foires transfrontalières, les marchés hebdomadaires consacrant la libre circulation de part et d'autre de la frontière...
- Tendre vers la réalisation d'infrastructures de bases communes (routes, équipements économiques, ...) ;
- Créer une citoyenneté frontalière en définissant l'espace frontalière et en dotant les populations concernées de droits leur permettant d'être chez eux dans chaque pays et de pouvoir y développer leurs activités ; dans des conditions économiques et fiscales à rendre cohérentes ;
- Encourager la collaboration entre les collectivités frontalières et leurs homologues des pays voisins et multiplier les occasions de rencontres, de collaboration...et tendre vers la mise en place de collectivités frontalières dotées de pouvoirs spécifiques et gérées par les autorités élues des deux pays ; qui devront bénéficier d'infrastructures et de soutien des deux pays avec la participation des partenaires au développement.

## **II DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES AVEC UNE ADMINISTRATION DECONCENTREE A LEUR SERVICE**

### **21 PLUS ET MIEUX DE DECENTRALISATION**

#### **Des collectivités au centre des préoccupations**

- Rendre effectif le transfert des compétences prévues par les Décrets 02312/02313 et 02314 (Education, santé, hydraulique) ainsi que les ressources conséquentes d'ici la fin de l'année 2013 ; accroître la marge de manœuvre des collectivités en matière de gestion des secteurs transférés ;
- Renforcer les cellules sectorielles de décentralisation et de déconcentration ;
- Mettre l'administration déconcentrée au service des collectivités et l'engager vers l'appui conseil permanent ;
- Accompagner les collectivités pour qu'elles maîtrisent mieux les dispositions du Décret 96084 afin de mieux utiliser les nouvelles prérogatives, définir leurs besoins, maîtriser les circuits de mobilisation des fonds qui leur sont destinés, bénéficier des ressources logées auprès des guichets conditionnels, ...
- Accroître la cohérence des interventions de l'Etat en réunissant les différents projets et programmes de soutien à la décentralisation d'une part et en amenant les partenaires extérieurs à travailler dans le cadre des accords de Paris (Canal unique d'intervention et de préférence sous forme d'inscription budgétaire publique) ;
- Simplifier les règles de gestion, les obligations comptables, les obligations administratives en fonction de la taille des collectivités ;
- Soutien à l'intercommunalité en faisant porter au moins chaque année un projet régional d'envergure par plusieurs collectivités territoriales ;
- Soutien aux collectivités innovantes et porteuses de projets exemplaires, encourager les bonnes initiatives de base des collectivités à travers un fond de soutien de dix milliards de FCFA par an.

#### **Des élus considérés et soutenus**

- Fixer des critères de niveau, de compétences et d'aptitudes indispensables pour occuper la fonction de responsables exécutifs des collectivités locales ;
- Accroître les formations à destination des élus, à dispenser par la tutelle et le centre de formation des collectivités territoriales pour que chaque élu ait une formation en début et encours de mandat ;
- Mettre en place et généraliser des formations diplômantes de niveaux secondaires et supérieures dans le domaine de la gestion des collectivités, de la planification du développement local, le management des services publics, les systèmes de maîtrise d'ouvrage ou de délégation de responsabilités avec l'implication des facultés et de l'Ecole nationale d'administration ;
- Revoir le statut des élus locaux pour améliorer leur rang protocolaire, amener les services publics et la tutelle à leur accorder plus de considérations, mieux les protéger contre les poursuites judiciaires et de police en mettant en place un dispositif juridique approprié ;

- Donner aux élus la plénitude de leur mandat en leur conférant le statut de responsable de l'exécutif local (commune ou région), le représentant de l'Etat exerçant la tutelle, l'accompagnement et l'appui conseil ;
- Relire la loi 06 043 du 18 Août 2006 portant statut des élus des collectivités pour y insérer les droits et devoirs des élus, renforcer le dispositif tel qu'énoncé ci-dessus.

## **Des moyens appropriés et suffisants pour avancer**

- Les domaines transférés doivent faire l'objet d'un inventaire des projets, programmes, activités, services publics employés, agents publics concernés, ressources financières allouées en vue de leur transfert aux collectivités ;
- Allouer 15 milliards de FCFA au fonds de péréquation et de soutien contre 2,4 milliards de FCFA aujourd'hui pour limiter le retard accusé par les collectivités désavantagées en matière de gestion, de fonctionnement (paiement de secrétaire général, d'un agent technique au moins, de certaines dépenses régaliennes) et pour soutenir quelques investissements productifs destinés à générer des revenus ;
- Allouer 20 milliards de FCFA à la dotation du FICT contre moins de 10 milliards de FCFA aujourd'hui pour engager les partenaires à fournir davantage d'efforts permettant d'équiper rapidement les collectivités. Le FICT doit être orienté vers la connexion des collectivités aux réseaux de communications modernes, les infrastructures économiques, les services de bases en cohérence avec l'intervention de l'Etat central ;
- Allouer environ 20% des dépenses du budget spécial des investissements actuel aux collectivités territoriales par le transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets et programmes concernés. Les services concernés, certains agents prévus dans ces dispositifs ou déjà recrutés pour ce faire pourront dès lors passer dans le portefeuille des collectivités. L'ANICT accompagnera ce mouvement en utilisant le FICT pour recevoir les financements concernés à défaut de les orienter directement vers les collectivités ;
- Accompagner les collectivités vers l'amélioration de leurs revenus en soutenant l'identification et la codification des contribuables, la mise en concession de la gestion des équipements marchands, une meilleure gestion de la patente et une plus grande transparence de son allocation aux collectivités ;...
- Mettre en place la taxe foncière au bénéfice des collectivités (au moins 10 milliards de FCFA à Bamako) ;
- Transférer l'impôt sur les revenus fonciers aux collectivités territoriales (2 milliards de FCFA), ce qui accroîtra de 20% les ressources des collectivités à Bamako avec la possibilité de faire bénéficier les collectivités de l'intérieur d'une plus grande dotation du fond de soutien pour instaurer une répartition équitable des revenus ;
- Accroître l'accès des collectivités à l'endettement bancaire et mettre en place une facilité d'endettement auprès du trésor public (5 milliards de FCFA par an avec la possibilité) pour soutenir celles qui présenteront des projets rentables ;
- Améliorer la gestion comptable et financière des collectivités et accroître le système de contrôle pour mieux suivre l'utilisation des nouvelles ressources transférées.

## 22 MOINS ET MIEUX D'ADMINISTRATION

- Promouvoir l'esprit d'appui et d'accompagnement des collectivités territoriales au sein de l'administration déconcentrée ;
- Amener l'administration à accélérer le transfert des compétences et à se mettre à la disposition des collectivités pour qu'elles assument mieux les responsabilités acquises ;
- Informer les collectivités des actes publics les concernant (Lois, Décrets, décisions...) et les accompagner dans la mise en œuvre des règles;
- Inscrire parmi les critères d'appréciation des services publics et particulièrement les services publics d'appui et d'encadrement, le niveau de transfert et la capacité des collectivités territoriales à assumer les compétences transférées ;
- Accroître l'encadrement des collectivités en réactivant la base de données OISE et en la mettant régulièrement à jour pour que les données sur les collectivités soient disponibles en temps réel et permettre un suivi pro actif des activités locales ;
- Déconcentrer effectivement l'exécution du budget d'Etat pour une utilisation entière et exhaustive des sommes budgétisées (200 milliards de FCFA par an environ) par les services déconcentrés et ensuite par les collectivités territoriales pour accompagner le renforcement des économies locales ;
- Accélérer la mobilité des agents publics en faisant en sorte que les agents de l'Etat servent effectivement à leurs postes notamment au service des collectivités publiques ; mieux conscientiser ces agents avec le concours des syndicats ;
- Améliorer les rémunérations des agents des municipalités (6 milliards de FCFA par an) dans le cadre de la suppression de la fonction publique des collectivités et prendre en charge ce coût avec un désengagement progressif de l'Etat sur 15 ans ;
- Mettre en place un système de contractualisation entre l'Etat et les collectivités pour préciser les responsabilités de chacun et contenant des mesures de contraintes et des sanctions des collectivités contrevenantes ; plus de droits mais aussi et surtout plus d'obligations de résultats et plus de devoirs.